ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

**Présents :**

Mesdames Denise ALLÉLY, Véronique DEKKICHE à partir de 18 h 50, Denise POELAERT,

Messieurs, Jean DUCROCQ, Dominique DUMERVAL, Jean-Marie MAINGONNAT, Christophe LE BÉGUEC, Alain MIROT, Dominique NICCO.

**Absents représentés** : Muriel AMMANOU, Roselyne BASQUIN, Jean-Claude CLAIRET, Charles DE CLERK, Patrice SANDELIS

**Absente non représentée** : Véronique DEKKICHE jusqu'à 18 h 50

**Pouvoirs** :

Muriel AMMANOU à Dominique DUMERVAL,

 Roselyne BASQUIN à Denise POELAERT,

Jean-Claude CLAIRET à Jean DUCROQ,

Charles DE CLERK à Dominique NICCO,

Patrice SANDELIS à Denise ALLELY,

**Secrétaire de séance** : Denise POELAERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05

**Ordre du jour :**

* Approbation du compte rendu du conseil du 2 juillet 2020
* Rapport annuel SIARNC - Délibération n°27 -2020
* Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Coeur Yvelines - Délibération n°28 -2020
* Rapport d'activité "déchets ménagers" 2019 - Délibération n°29 -2020
* Rapport d'activités 2019 SILY - Délibération n°30 -2020
* Rapport d'activités 2019 SIAMS - Délibération n° 31-2020
* Opposition au transfert de compétence du PLU - Délibération n° 32-2020
* Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention de cession de fraisats d'enrobés avec le Département - Délibération n° 33-2020
* Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention du contrat de concession avec Enedis - Délibération n° 34-2020
* Décision modificative 1 - Délibération n° 35-2020
* Autorisation au Maire d'ouvrir des crédits pour l'investissement intervenant entre le 1er janvier 2021 et le vote du budget primitif 2021 - Délibération n°36 -2020
* Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL - Délibération n°37 -2020
* Programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers (VRD) - Délibération n°38 -2020
* Informations diverses
1. **Approbation du compte rendu du conseil du 2 juillet 2020**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Rapport annuel SIARNC - Délibération n°27 -2020**

Le rapport prix et qualité du service assainissement a été présenté au Comité Syndical le 23 septembre dernier. A cette occasion, les indicateurs-clé de l’activité du service d’assainissement ont été présentés à l’assemblée, aussi bien concernant l’exploitation des ouvrages, que les études et travaux d’investissement.

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite « loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l’environnement et le décret d’application n° 95-635 du 6 mai 1995 organisent la diffusion d’une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics et de l’assainissement.

Ce rapport est consultable au secrétariat en format papier

**Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement**

1. **Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Coeur Yvelines - Délibération n°28 -2020**

L'article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres. Ce rapport, approuvé en conseil communautaire le 14 octobre dernier, doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal. Vous trouverez, ci-joint, ce rapport d'activité 2019 qui est également consultable au secrétariat.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Cœur Yvelines**

1. **Rapport d'activité "déchets ménagers" 2019 - Délibération n°29 -2020**

Chaque président d'EPCI compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Chaque maire doit ensuite sur la base de ce rapport, présenter à son conseil municipal les éléments relatifs du prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et les tenir à disposition des habitants

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d’Évacuation et d’Élimination des Déchets de l'Ouest Yvelines**

1. **Rapport d'activités 2019 SILY - Délibération n°30 -2020**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SILY a présenté son rapport d’activité de l’année 2019 lors de son dernier conseil syndical.

Ce dernier nous a été adressé accompagné du Compte administratif de l’année 2019.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal réuni en séance.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue lez Yvelines**

1. **Rapport d'activités 2019 SIAMS - Délibération n° 31-2020**

Le rapport d'activité du SIAMS pour l'année 2019 nous a été transmis dernièrement. Il doit être présenté à notre assemblée délibérante

**Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du SIAMS pour l'année 2019**

Arrivée à 18h50 de Madame Véronique DEKKICHE

1. **Opposition au transfert de compétence du PLU - Délibération n° 32-2020**

La loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) a modifié dans son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Ce transfert de compétence était effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi ALUR pour les intercommunalités ne les ayant pas mis en oeuvre soit le 27/3/2017.

Toutefois, la loi prévoit une exception dans le cas ou "au moins 25% des communes représentants au moins 20 % de la population" s'y opposent dans les trois mois précédent le terme du délai de mise en application.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, la loi organise à nouveau une période de trois mois durant laquelle un droit d'opposition pouvait être exercé par les communes membres dans les mêmes conditions.

Il semble que l'intérêt de notre commune est de conserver la compétence d'élaboration du PLU pour rester au plus prêt de la particularité de Bazoches.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 32-2020 qui propose de

- s'opposer au transfert de compétence d'élaboration du PLU à la Comnumauté de communes Coeur Yvelines

- Demander à la CCCY de prendre acte de cette décision d'opposition

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

:

1. **Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention de cession de fraisats d'enrobés avec le Département - Délibération n° 33-2020**

Le Département réalise chaque année de nombreux chantiers d'entretien de ses routes départementales.

Dans le cadre de ces travaux, la couche de roulement de la chaussée est renouvelée ce qui génère des produits de démolitions appelés fraisâts d'enrobés qui sont recyclés pour partie. Le Département confie à l'entreprise de travaux le soin de valoriser ces produits dont une partie seulement pourra être réellement réutilisée dans le cadre d'un processus industriel.

Il existe donc un intérêt à favoriser un réemploi direct dans des conditions optimisées sans nécessairement recourir à un recyclage par les entreprises en charge des opérations de travaux.

La commune de Bazoches sur Guyonne souhaitant réutiliser ces produits de constructions dans le cadre d'une opération d'entretien de chemins, le Département a proposé, par le biais d'une convention, de nous céder des fraisats d'enrobés issus d'une opération de chaussées de routes départementales au lieu dit Cheval Mort. Le volume de fraisats demandé par la commune est de 200 tonnes. Le Département ne sollicitera aucune participation de la commune pour l'extraction, le chargement, le transport et la livraison des produits

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 33-2020 qui propose d' autoriser le Maire à signer la convention de cession de fraisats d'enrobés par le Département des Yvelines à la commune de Bazoches Sur Guyonne

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention du contrat de concession avec Enedis -Délibération n° 34-2020**

La commune de Bazoches sur Guyonne a été sollicité par Enedis pour réactualiser notre contrat de concession. Ci-dessous les principales évolutions :

* + une planification des investissements avec introduction des schémas directeurs et programmes pluriannuels d'investissements ;
	+ des formules de redevances modifiées plus intéressantes pour les communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 34-2020 qui propose d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat de concession avec Enedis

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Décision modificative 1 - Délibération n° 35-2020**

Le contrôle de légalité réalisé sur le budget primitif 2020 transmis le 3 juillet dernier, par la préfecture des Yvelines a appelé de leur part l'observation suivante :
Le report d'investissement 2019 comporte une petite erreur sur la ligne D001 : inscrit 113 792,20 au lieu de 113 792,22.
S'agissant d'une erreur de saisie, ce montant doit être corrigé par décision modificative lors d'une réunion du conseil municipal.
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 35-2020 qui propose de

En section d'investissement :

Ligne 020 - dépenses imprévues

Prélèvement de 0.02 €

Ligne D001 - déficit investissement

Versement de 0.02 €

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Autorisation au Maire d'ouvrir des crédits pour l'investissement intervenant entre le 1er janvier 2021 et le vote du budget primitif 2021 - Délibération n°36 -2020**

Réglementairement, à compter du 1er janvier 2021 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif de 2021, la commune ne peut procéder au paiement des dépenses d'investissement.

Avant ce vote du budget primitif 2021, afin de gérer au mieux les affaires courantes et réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion (au maximum 25 %) des dépenses d'investissement ouverts en 2020. Ces 25% sont donc calculés par rapport aux crédits ouverts de l’exercice précédent ( 468 352 € au BP) soit pour 25 %. : 117 088€. De plus, il est nécessaire de préciser l’affectation de ces crédits.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 36-2020 qui propose de

* Ouvrir des crédits d'investissement pour le budget principal de la commune à hauteur de 25 % au maximum des dépenses d'investissement inscrites en 2020 soit, 117 088 euros pour les dépenses d'investissement effectuées durant les premiers mois de 2021.
* Affecter ces crédits comme suit :

Opération 321 : Matériel informatique et bureautique : 2 088 €

Opération 340 : Signalisation voirie : 2 000 €

Opération 344 : Contrat rural : 55 000 €

Opération 360 : École : 6 500€

Opération 361 : Maire : 6 500€

Opération 368 : Outillage : 2 000€

Opération 369 : Église : 2 000€

Opération 370 : Voirie : 40 000€

Opération 374 : Électroménager : 1 000€

Soit un total de : 117 088 €

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion - Délibération n° 37-2020**

La Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne nous propose de signer une convention pour la gestion et le suivi des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Le CIG intervient sur demande des collectivités en fonction des besoins pour un tarif de 32.50 € par heure de travail. La présente convention est convenue pour une durée de trois ans à compter du 22/10/2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 37-2020 qui propose d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

1. **Programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers (VRD) - Délibération n°38 -2020**

Lors de sa séance du 20 septembre 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité au Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. La subvention était de 150 232 € HT soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 214 617.5 € HT. Cette aide nous a été accordée.

Or, le Département, dans sa volonté de soutenir les communes de moins de 25000, a adopté le 26 juin 2020, le nouveau programme d'aide aux communes en matière de voire pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2020. Celui-ci se substitue au programme votée par le Département fin juin 2019.

Son évolution porte à la fois sur l'élargissement de son périmètre d'intervention (voirie mais également travaux d'assainissement et raccordement à la fibre optique) mais aussi sur une hausse du montant du plafond des dépenses subventionnables : subvention de 248 232 € HT soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 354 617.50 € HT.

Il faut également préciser que l'adoption de ce nouveau programme ne remet pas en cause les subventions octroyées précédemment.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 38-2020 qui propose de

* 1. Décider de solliciter à nouveau le Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 - d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers (VRD). La subvention s'élèvera à 248 232 € HT soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 354 617.50 € HT
	2. S'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme
	3. S'engager à financer la part de travaux restant à sa charge
	4. Ces dépenses seront prévues au budget primitif en investissement

**La délibération est mise au vote**

**Approbation à l'unanimité**

**Informations diverses :**

**TRAVAUX :**

Assainissement : Le planning des travaux d’assainissement a pris quelque retard (environ 1 mois). La reprise devant l’accès à la résidence du Prieuré doit débuter du 23 au 27 novembre.

Voirie : les aménagements routiers de Cheval Mort et de la RD13 vont générer encore quelques perturbations passagères de courtes durées dans la seconde semaine de décembre.

Le Conseil a autorisé le Maire à signer une convention avec le Département pour utiliser le fraisât d’enrobé récupéré du rabotage de la RD191 pour consolider le Chemin de l’Hirondelle et celui de l’Aunay Bertin.

Mairie : A la suite d’un dégât des eaux, pour lequel la commune a été indemnisée, le local de l’accueil sera remis en peinture à partir du 25 novembre.

Ecole :

Une demande a été faite, dans le cadre d’un second Contrat rural, pour la construction d’une nouvelle classe ainsi que la restauration du couloir d’accès à la cour de récréation. Les contacts avec les architectes ont commencé. Nous devrons choisir le moment venu celui ou celle qui présentera le projet le mieux disant pour lancer le permis de construire.

Le coût prévisionnel de cette construction est estimé à 384.000 € sans les équipements scolaires.

Les subventions sont de 40% pour la Région et 30% pour le Département.

Les 30% restants seront pris sur les fonds propres de la Commune

Triennal voirie programme 2020/21/22 :

Le programme triennal voirie sera demandé au Département avant fin décembre de cette année. Il est doté d’une enveloppe de 354 617,50 € HT Dégageant une subvention de 70% soit 248 232 €, le reste étant à la charge de la commune.

La priorité des travaux sera donnée au Chemin de l’église pour le revêtement et les VRD ainsi que la révision de la planimétrie de la place.

Le Chemin de la Buissonnerie devra faire l’objet d’une réfection totale de la chaussée par une couche d’enrobé.

Eglise : Contrat d’entretien

Le contrat d’entretien signé, avec le Département en 2019 sera opérationnel dès l’année prochaine et concernera essentiellement la toiture (démoussage et remplacement de tuiles)

D’autres opérations d’entretien divers seront également mises en œuvre en 2021.

 La place de l’église sera cette année décorée du traditionnel sapin et les illuminations seront présentes comme à l’habitude sur la place.

**Réseau d’eau pluviale** : Etude.

Une réunion a eu lieu en mairie avec la société EGIS pour établir l’état des lieux du réseau.

L’ensemble des Chemins a été passé en « revue » les points délicats ont été répertoriés pour des actions futures prioritaires de réhabilitation ou création.

Dominique DUMERVAL est chargé de ce dossier.

**Urbanisme** :

D’importants changements en matière de droit des sols avec la mise en œuvre d’un Géo Portail de l’Urbanisme (GPU) et d’une plateforme de numérisation des autorisations d’urbanisme appelée GNAU obligatoire et fonctionnelle dès 2022.

**Annulation déjeuner des Anciens** :

Tenant compte de la crise sanitaire liée au Covid 19, les festivités de fin d’année et notamment le déjeuner des Ainés est annulé.

**Dotation masques pour les écoliers par la Région** :

Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile de France a fait envoyer à chaque commune et pour chacun des élèves 2 masques lavables qui ont été distribué dès leur arrivé aux enfants de notre école.

Fin de séance à 21h15